

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL

20 juin 2014

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

ELECTIONS DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS CHARGES DE PROCEDER A L'ECTION DES SENATEURS

Délégué titulaire : BLANCHARD Gérard,
Suppléants : TRUFFAUT Jacqueline
PINLON Roland
DOUZON Sophie

Concours du Receveur municipal Attribution d'indemnité

Le Conseil municipal

Décide :

- de demander le concours du Receveurs municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté de 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel de 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Joël PERROT, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Délibération approuvant la motion votée par les Maires le 2 juin 2014 en Assemblée Générale constitutive

Le conseil municipal de Vigoux exprime sa grande inquiétude, son désaccord sur ce projet de réforme imposé par le Gouvernement, sans la moindre concertation avec les élus locaux **et approuve la motion jointe à la présente délibération**

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Projet éolien

Monsieur Eric DELPEUCH, adjoint au Maire, ne prend pas part à la décision car il est concerné par le projet éolien à titre personnel.

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du projet éolien sur la commune présenté par la société Solaterra et son partenaire Vol-V :

Autorise la société Solaterra et son partenaire VOL-V à réaliser, de manière exclusive, les études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune de VIGOUX. Ces études consisteront notamment à la réalisation des diagnostics nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations administratives préalable à la construction d'un parc éolien.

Autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de contrat pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien, concernant, le cas échéant la ou les parcelles communales présentées au sein de la zone d'étude ou celles en dehors pour la mise en place d'éléments annexes tels que le poste de livraison du projet éolien.

COMITE LOCAL D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Centre a mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne VIERZON – CHATEAUROUX - -EGUZON.

Il est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la commune aux réunions de ce CLAD.

Le Conseil Municipal désigne :

- Membre titulaire : PINLON Roland
- Membre suppléant : LAROCHE Marie Line

QUESTIONS DIVERSES

REFUS TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE : Le Maire informe le conseil municipal qu'il va envoyer une lettre recommandée avec AR au Président de la CDC Brenne Val de Creuse pour l'informer de son refus du transfert de ses pouvoirs de police dans les domaines de l'habitat et de la collecte des ordures ménagères, une lettre sera également envoyée au Président du SYMCTOM.

Peupleraie : suite au désaccord avec SARL Battu, un rendez est fixé à lundi 8 h 30.

Commission des chemins : Après rencontre avec Mmes DELANAUD et M. et Mme BOURRAT, il est nécessaire de s'informer sur l'éventuel droit de passage du chemin qui n'existe pas sur le cadastre (entre les parcelles 228 et 229) auprès du notaire ou des hypothèques, les deux parties peuvent trouver un accord à faire valider par un notaire.